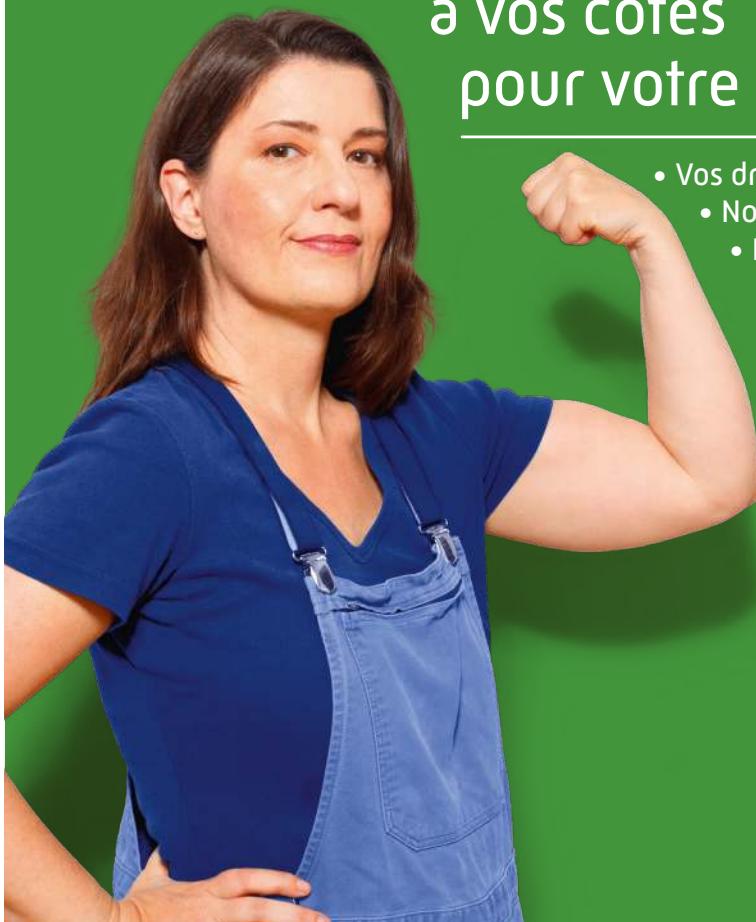




**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Travailleurs indépendants : à vos côtés pour votre santé.



- Vos droits
- Nos services
- Nos conseils

Travailleurs indépendants : un accompagnement santé pour vous et votre activité



Votre santé et celle de votre activité au quotidien

L'Assurance Maladie vous aide à prendre soin
de votre santé et à protéger ce qui compte pour vous.

Accès aux soins : avec la prise en charge d'une partie de vos frais de santé, comme les consultations, les médicaments ou l'hospitalisation. Pour réduire le reste à charge, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé, et selon vos ressources, à la Complémentaire santé solidaire.

Prévention santé : grâce aux bilans de santé, aux dépistages et aux vaccinations, par exemple contre la grippe ou avec les rappels Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite et coqueluche, ainsi qu'au remboursement des substituts nicotiniques.

Suivi médical des enfants : des rendez-vous de santé sont prévus tout au long de leur croissance, notamment pour les vaccinations, les bilans et les soins dentaires.



La préservation de votre activité dans les moments clés de votre vie

L'Assurance Maladie est à vos côtés pour vous aider à préserver votre santé et votre activité.

Arrêt de travail : en cas de maladie, des indemnités journalières peuvent vous être versées pour compenser la perte de revenus liée à l'interruption de votre activité.

Congé parentalité : lors d'une maternité, des indemnités journalières peuvent vous être versées pour compenser la perte de revenus pendant votre période de repos.

Invalidité : si votre santé se dégrade et vous empêche de continuer à travailler, une pension d'invalidité peut être accordée pour compenser la perte de revenus.

Accident du travail ou maladie professionnelle : vous pouvez renforcer votre protection en souscrivant une assurance volontaire individuelle, l'AVAT. Elle couvre les accidents ou maladies survenus dans le cadre de votre activité professionnelle.



Un accompagnement personnalisé en cas de difficultés

L'Assurance Maladie vous accompagne dans les moments difficiles.

Difficultés administratives ou d'accès aux soins : des conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner, notamment la Mission accompagnement santé et le service social de l'Assurance Maladie. Pour être accompagné, vous pouvez contacter votre caisse d'assurance maladie depuis votre compte ameli via le chatbot, en accueil ou par téléphone au 36 46 (service gratuit + coût de l'appel).

Fragilités économiques : une aide financière ponctuelle de l'action sanitaire et sociale peut vous être accordée sous certaines conditions en cas de dépenses imprévues ou de difficultés liées à votre état de santé.

Le dispositif **Help** propose un accompagnement global et coordonné financier, médical, familial et social. Les organismes de Sécurité sociale – Urssaf, Allocations familiales, Assurance retraite et Assurance Maladie – se mobilisent ensemble pour offrir un suivi personnalisé et rapide.

Les 5 démarches pour protéger votre santé et votre activité

1

METTRE À JOUR SA CARTE VITALE



une fois par an en pharmacie ou à chaque changement de situation pour faciliter ses remboursements

2

ACTIVER SON COMPTE AMELI

sur l'appli Compte ameli ou ameli.fr pour suivre ses remboursements, enregistrer son RIB personnel et gérer ses démarches en ligne



3

DÉCLARER UN MÉDECIN TRAITANT

pour assurer un suivi médical optimal



4

ADHÉRER À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

pour compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et réduire le reste à charge



5

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE VOLONTAIRE AT/MP

pour être couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle



Pour en savoir plus
sur votre santé



Pour en savoir plus
sur votre activité

